

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 71 (1920)
Heft: 9

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Comité unanime estime que la séparation n'est pas admissible. Il propose au Conseil de direction de l'office forestier de discuter en commun des bases juridiques de celui-ci, qui doivent être telles qu'il soit facile de liquider des divergences de vues.

COMMUNICATIONS.

Société vaudoise des forestiers.

Course annuelle des 2 et 3 juillet 1920 au Pays-d'Enhaut.

Le rendez-vous avait été fixé au 2 juillet, sur le quai de la gare de Montreux. Cent membres environ avaient répondu.

Le M O B nous conduisit à Rougement. Le sourire jovial de M. Niggli nous accueillit à la gare; en sa qualité d'inspecteur de l'arrondissement, il était chargé de l'organisation de l'excursion.

Le dîner et le vin furent offerts par la commune de Rougement et par l'Etat de Vaud. Les appétits apaisés, M. *de Luze*, président, se lève, ouvrit une courte séance administrative.

Il remercie chaleureusement la commune et l'Etat de Vaud de leur réception; il rappelle qu'il y a 28 ans, le Pays-d'Enhaut avait été également le but d'excursion de la Société. Le train n'existait pas alors. L'on marcha trois jours et trois jours ce fut la pluie.

M. *Barbey*, secrétaire, fait ensuite lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

La lecture de ce procès-verbal terminée, M. L. Bovay, syndic, souhaite la bienvenue au nom des autorités.

L'après-midi était affecté à la visite de la forêt cantonale de la Côte, boisant le flanc sud de la vallée à la limite bernoise, ainsi qu'à celle des Arses adjacente, propriété de la commune de Rougement.

La forêt cantonale de la Côte, d'une superficie de 48,36 ha., a été constituée par des achats successifs de pâturages particuliers, qui furent boisés par plantation d'épicéa, et de petites parcelles boisées

C'est surtout depuis 1900, et grâce à l'activité de M. Badoux, précédemment inspecteur de l'arrondissement, que ce domaine cantonal s'est agrandi.

Cette forêt offre un caractère régulier; les fûts sont longs et soutenus.

Les éclaircies ayant été autrefois complètement négligées, elles furent dans la suite un peu trop fortes. Aussi le vent et la neige ont causé régulièrement des dégâts.

L'exposition, la pente raide et régulière, le châblage des bois, s'ajoutant au caractère artificiel de la forêt s'opposent au rajeunissement naturel déjà si difficile pour les forêts de montagne.

Cette constatation provoque une longue discussion qui ne s'achève pas en certitude, ce qui prouve une fois de plus la part qu'il restera toujours en matière de sylviculture à l'observation.

Cette forêt, d'après les données de M. Niggli, a atteint pour l'exercice 1909-1919 un rendement financier de 180 fr. par ha. en moyenne, avec un maximum en 1919 de 360 fr. Les dépenses ont représenté le 39 % de ce revenu, ce qui correspond à un rendement net de 110 fr. par ha. en moyenne et de 18 fr. environ par m³.

La forêt communale des *Arses* présente un tout autre aspect, nettement jardinatoire avec un riche rajeunissement naturel. Si les fûts sont moins longs, moins soutenus, en revanche l'ensemble est plus robuste.

A la suite de la révision de l'aménagement, M. Niggli a pu constater dans certaines de ces forêts un accroissement atteignant jusqu'à 9,35 m³ à l'ha. Ce chiffre vient une fois de plus à l'encontre de l'idée surannée du faible accroissement des forêts de montagne; idée qui malheureusement avait dominé les prescriptions de l'aménagement, empêchant les communes de profiter du marché avantageux des bois durant la guerre.

En effet, pour les forêts communales de Rougemont d'une surface de 333 ha., la possibilité était fixée à 500 m³, soit environ à 1,5 m³ par ha. et par an. Inutile de dire qu'une possibilité pareille suffisait à peine à l'enlèvement des chablis. En 1904 déjà un stock énorme de gros bois était inventorié. Le matériel à l'ha. aux *Arses* atteignait 433 m³, correspondant à un accroissement moyen à l'ha. de 6,3 m³.

De fortes éclaircies, et la réalisation des gros bois, permettant la mise en lumière des sujets d'avenir, augmenteront certainement cet accroissement.

La propriété forestière et pastorale est, dans le Pays-d'Enhaut, très morcelée et en grande partie de caractère privé.

Ce fait est un obstacle sérieux à la création, qui s'impose, d'un système rationnel de dévestiture sous la forme d'un réseau de chemins principaux auxquels aboutiraient des chemins secondaires à pente forte permettant la descente des bois par la neige.

Le cordage des bois surtout serait adapté aux circonstances. Ce mode de vidange employé dans plusieurs administrations communales a fait ses preuves.

A Bienne, par exemple, la corde est livrée aux ouvriers qui ne reçoivent aucune rétribution supplémentaire. Ils préfèrent corder le bois et le guider que de le châbler au hasard.

Cette journée fut riche d'enseignements; nous en sommes particulièrement redevables à M. Niggli, qui par la lecture de son beau travail a fourni une base sérieuse à la discussion qui fut animée.

Le souper fut servi à l'hôtel Berthod à Château-d'Oex. Une partie officielle suivit.

M. de Luze avec une ironie rétrospective rappelle, il y a 20 ans de cela environ, qu'il avait été chargé avec un collègue d'exécuter le plan d'aménagement des forêts de la commune.

L'accueil fut rébarbatif.

Maintenant le Pays-d'Enhaut est gagné à la cause forestière.

Nous entendons ensuite M. *Favrod-Coune*, député, qui souhaite la bienvenue au nom de la commune, M. *Cottier*, préfet. M. *Muret*, chef du service forestier cantonal, retrace l'évolution suivie en matière de législation forestière, évolution qui provoqua malgré une forte opposition initiale une transformation parallèle de l'opinion publique. Il rend hommage à l'activité des gardes de triage.

Pour terminer, M. *Ganty-Berney*, voyer, souligne le rôle protecteur de la forêt, il pense avec raison que les forestiers ne sauraient assez s'y intéresser. Mais comme le dit M. *Petitmermet*, le phénomène de l'avalanche, par exemple, n'est pas aussi simple que se le représente M. *Ganty-Berney*; il est aussi capricieux que formidable et son étude comme sa lutte sont difficiles.

Le programme de la deuxième journée prévoyant d'abord une incursion sur le territoire fribourgeois, en vue de visiter les travaux de défense contre les avalanches entrepris dans la commune de Lessoc, dut être modifié, les pâturages frontières étant mis à ban à cause de la fièvre aphteuse.

De bon matin, par un temps indécis, nous gagnons rapidement les hauteurs qui dominant Rossinières afin de visiter les travaux de défense et de reboisement entrepris au „Chevalet de derrière“ ainsi que les forêts de Rossinière.

Ce fut par un petit sentier construit pour cette occasion que nous gagnons le chalet du Mont-dessous, où une collation fut offerte. M. *Niggli* nous donne quelques détails concernant les forêts communales de Rossinières; elles accusent un accroissement moyen de 5 m³ correspondant à un matériel à l'ha. de 300 m³ environ.

Les petits bois représentent le 17 0/0, les moyens bois le 44 0/0 et les gros bois le 39 0/0 du matériel. Des gros bois à faible accroissement encombrant la forêt, le recru est presque nul.

De 1895 à 1904, le rendement net à l'ha. était de fr. 27, de 1905 à 1915, il était de fr. 56 en moyenne, pour passer de 1915 à 1919 à fr. 151. Le maximum fut atteint en 1918 avec fr. 220.

Etant donné cette forte proportion de gros bois qui entravent le libre développement des sujets d'avenir, la commune a été autorisée à effectuer une coupe extraordinaire de 10.000 m³ dont le produit doit être affecté à la création de voies de dévestiture.

Nous atteignons enfin les „Chevalets derrière“. Ce torrent avait, à plusieurs reprises, menacé le hameau de la Frasse. Le premier projet de défense date de 1905; il fut complété en 1908, puis en 1914.

23 km. de „bermes“ (petites terrasses s'étageant en forme d'escaliers et destinées à diminuer la pente et à retenir la neige) furent construits.

Le prix moyen a atteint fr. 0,80 le m. courant. 100.000 plants furent plantés, principalement de l'épicéa, de l'arolle, du pin de montagne, du sapin, du mélèze, enfin de l'érable. L'épicéa a donné les meilleurs résultats; par contre, le mélèze et l'érable principalement ont périclité.

L'ensemble des travaux, terminés en 1914, a coûté fr. 26.000, payés par la commune de Rossinières avec le concours de l'Etat et de la Confédération. Ces travaux ont répondu avec succès au but que l'on se proposait.

Les montagnes furent bientôt prises d'assaut par le brouillard, et ce fut sous une pluie glacée et cinglante que nous longeons la frontière fribourgeoise pour dévaler ensuite sur le chalet de „Ratevel“, où bon feu et bonne chère nous attendaient grâce à la générosité de M. le syndic Dubuis. Bientôt dans l'obscurité sympathique du chalet des paroles de bienvenue sont échangées.

C'est M. le syndic *Dubuis* qui commence et M. *de Luze* lui répond.

Enfin M. *Barbey* clôture en remerciant M. Niggli de la manière distinguée dont il s'est acquitté de sa tâche. Il allie, a-t-il dit, à la profondeur allemande la clarté française et la bonhomie vaudoise. On ne saurait mieux mériter pareil éloge.

Vers 3 heures, il fallut quitter ce poétique Pays-d'Enhaut, mais non sans emporter un beau bagage d'enseignement, avec le sentiment reconfortant des progrès réalisés et de la bonne entente qui lie maintenant les autorités communales et le service forestier.

M. *Noverraz*.

Enquête en Suisse sur les résineux exotiques porteurs de „balais de sorcières“.

Le „balai de sorcière“ et le „chancre“ du sapin blanc, produits par le *Aecidium elatinum* ont été mentionnés par Neger (Die Krankheiten unserer Waldbäume, 1919) sur les *Abies pinsapo*, *sibirica*, *concolor*, *nordmanniana*, *cephalonica* et *balsamea*, sans indication de stations.

Il me semble qu'il y aurait intérêt pour les forestiers et les naturalistes à connaître les stations de ce champignon sur les résineux exotiques introduits en Suisse. Les inspecteurs forestiers sont mieux placés que personne pour nous renseigner à ce sujet.

En attendant leur précieuse collaboration, je commence en indiquant les stations à moi connues sur les essences suivantes:

1° Sur *Abies pinsapo*: à Valeyres-sous-Rances (Vaud), cité par M. Moreillon dans la Bulletin de la Société vaudoise des Sciences naturelles du 4 décembre 1912; à Wimmis (Berne), suivant lettre du D^r Fankhauser, du 8 janvier 1913; à Montreux (Vaud), d'après lettre du D^r C. Schröter, du 11 janvier 1913; enfin par le D^r Eug. Mayor à Perreux et Boudry, dans la Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, 1918, page 77.

2° Sur *Abies nordmanniana*: découvert par moi en avril 1920, sur cet *Abies*, dans la forêt de Tassonneyre rière Giez (Vaud) à 560 m. d'altitude.

Montcherand, le 9 juillet 1920.

M. *Moreillon*, inspecteur forestier.

La question sylvo-pastorale.

Dans le dernier fascicule du Journal (août 1920), page 155, et dans les „Alpwirtschaftliche Monatsblätter“ (mars 1920), page 80, M. le professeur Strübi a bien voulu nous faire l'honneur de parler de nos modestes publications et expériences sylvo-pastorales. Tout en exprimant à cet éminent alpiculteur notre vive gratitude pour ses encouragements, nous devons reconnaître qu'il a commis une erreur en nous attribuant la paternité de la phrase suivante: „Mieux vaudrait pour beaucoup d'amodieurs de tenir en bon état deux pâturages différents par l'altitude, plutôt que d'en soigner deux qui seraient attenants“.

M. Strübi fait sûrement une confusion de citation d'auteurs bien excusable. Nous serions plutôt porté à admettre que partout où cela est possible, les amodieurs obtiendraient de bien meilleurs résultats en passant toute la saison sur le même estivage, mais à la condition expresse d'intensifier la production herbacée au moyen de nettoyements et d'application d'engrais, mais en cantonnant alternativement leur bétail sur deux ou trois „rechanges“ dépendant d'un seul chalet. *H. Barbey.*

CANTONS.

Vaud. *Pronostics sur les prix futurs du bois de service.* Voilà une question qui, à ce moment de l'année, intéresse toujours vivement forestiers, propriétaires de forêts et marchands de bois. On fait des pronostics, des comparaisons, on suppute les conditions du marché et trop souvent, prenant ses désirs pour la réalité, on croit pouvoir prédire ce que seront les prix de la future campagne. Généralement, producteurs et consommateurs arrivent à des conclusions fort différentes, les premiers ayant l'espoir facile tandis que, par une tendance tout aussi naturelle, les seconds voient la situation plutôt en noir.

Nous voici arrivés au moment où s'échafaudent ces inoffensives petites combinaisons. Quels seront les cours de la prochaine campagne? Rien ne permet mieux de les asseoir sur une base solide qu'une vente aux enchères.

La commune de *Ste-Croix* vient justement de faire procéder à une importante mise de bois de service, bien propre à nous donner de précieuses indications.

Il s'agissait de bois façonnés, répartis dans 12 forêts et cubant 765 m³, dont $\frac{7}{10}$ d'épicéa et $\frac{3}{10}$ de sapin. Chacun des 12 lots comprenait des sciages et des charpentes.

Tous les lots ont trouvé preneurs et ceux-ci ont montré un réel empressement à acheter, bien qu'ils ne fussent pas nombreux. Le prix moyen a atteint fr. 55,03 par m cube; il dépasse sensiblement le montant de la taxe faite par l'administration forestière communale. Il est aussi passablement supérieur à celui obtenu au printemps dernier, dans une vente d'importance analogue. Les prix moyens par lot ont varié entre 46 et 62 fr. au m³.